



Grand Belfort Communauté d'Agglomération, 108 000 habitants, 52 communes, occupe au cœur des grands échanges européens une situation géographique stratégique.

TECHNICIEN (F/H)
Catégorie B
Titulaire ou contractuel

MISSIONS PRINCIPALES

Rattaché à la Direction des Grands Equipements Sportifs, le technicien des installations patinoire et piscines :

- supervise avec les directions et responsables la gestion de la maintenance des installations techniques
- assure la conduite des installations et leur pérennité
- met au point la régulation des systèmes de production de froid, de chauffage, de traitement d'air et de traitement d'eau des 3 structures, afin d'assurer un fonctionnement technique performant
- analyse et optimise les rendements techniques
- conduit les synergies entre les installations afin de répondre aux enjeux réglementaires, environnementaux et de satisfaction des usagers
- assure en lien avec les Directions, l'organisation des interventions sur les structures
- construit les gammes de maintenance et met en place l'organisation associée pour leur mise en oeuvre
- met en place et tient à jour des tableaux de bord de suivi des équipements
- travaille en concertation avec les équipes des différentes structures

PROFIL RECHERCHÉ

- Bac + 2 dans le domaine technique (électrique, électrotechnique, génie climatique, maintenance industrielle...)
- habilitations électriques souhaitées
- connaissances en matière de gestion d'équipements techniques et obligations réglementaires des ERP
- compétences solides en informatique et conduite d'installations via GTC
- travail en équipe et en transversalité
- capacité à rédiger
- force de proposition
- maîtrise de la gestion de projet
- organisation et rigueur
- flexibilité et disponibilité

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser avant le 20 décembre 2020

Par courriel :
recrutements@grandbelfort.fr

Par courrier :
Monsieur le Président
Direction des Ressources Humaines
Place d'Armes
90020 BELFORT CEDEX

Le Grand Belfort est attentif à traiter toutes les candidatures de manière égale, dont celles des personnes en situation de handicap.